

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sommaire :

I. Le cadre général du compte administratif

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune après le vote du conseil Municipal.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice ; les résultats du budget par Le Maire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2023.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2023 sera voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal. Il sera consultable sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site de la Mairie après son vote.

Il faut souligner que le CA 2023 correspond au premier cycle budgétaire exécuté en comptabilité de type M57.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section « dépenses de fonctionnement » regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, frais généraux, gaz, électricité ...

La section « recettes de fonctionnement » retrace les encaissements que la commune perçoit : les impôts, dotations de l'état et produits de services.

Pour notre commune :

- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges qui s'y rattachent, l'entretien et les fluides consommés dans les bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à honorer.

La masse salariale représente 48.40 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 3 501 359.38 euros

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 4 791 307.63 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- ✚ Chapitre 70 : Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (42 182.99 €)
- ✚ Chapitre 731 : La Fiscalité Locale (2 318 372.45 €)
- ✚ Chapitre 74 : Les dotations versées par l'Etat (556 697 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Dépenses courantes (011)	912 035.10	Excédent brut reporté (002)	734 223.30
Dépenses de personnel (012)	1 350 796.19	Recettes des services (70)	42 182.99
		Impôts et taxes (73 sauf 731)	376 779.27
Autres dépenses de gestion courante (65)	324 645.64	Fiscalité Locale (731)	2 318 372.45
Intérêts de la dette (66)	85 373.19	Dotations (74)	556 697.00
		Participations (74)	169 434.84
		Autres produits de gestion courante (75)	101 387.22
Charges spécifiques (67)	0.00	Produits spécifiques (77)	450.00
Autres dépenses – Atténuation de produits (014)	117 765.82	Produits financiers (76)	15.00
		Atténuation de charges (013)	34 146.54
Total dépenses réelles	2 790 615.94	Total recettes réelles	4 333 688.61
Charges (écritures d'ordre entre sections) (042)	710 743.44	Produits (écritures d'ordre entre sections)	457 619.02
Total général	3 501 359.38 €	Total général	4 791 307.63 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 étaient les suivants :

. Taxe d'habitation :	18.79 %
. Taxe foncière sur le bâti :	41.79 %
. Taxe foncière sur le non bâti :	107.51 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 2 318 372.45 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 556 697.00 € soit une augmentation de 4.92 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, remboursement de la dette, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Hors Restes à réaliser)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Solde d'investissement reporté	0.00	Solde d'investissement reporté	329 334.51
Remboursement d'emprunts (16)	213 932.74	FCTVA (10222)	68 439.94
Travaux de bâtiments (23)	302 849.44	Taxe aménagement (10226)	268 732.67
Acquisitions et petits travaux (21)	485 131.04	Mise en réserves (1068)	484 693.43
Etudes (20)	16 981.63		
Subvention d'équipement (204)	708 364.00	Subventions (13)	214 050.99
Autres (Chapitres 26 et 27)	33 840.00	Emprunt (16)	250 000.00
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections) (040)	457 619.02	Produits (écritures d'ordre entre section) (040)	710 743.44
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections) (041)	0.00	Produits (écritures d'ordre entre section) (041)	0.00
Total général	2 218 717.87 €	Total général	2 325 994.98 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 ont été les suivants (Hors Restes à réaliser) :

- ❖ Le début de la construction des nouveaux locaux pour les ALAE/ALSH au Groupe Scolaire Jean Jaurès
- ❖ La poursuite des études pour le réaménagement du Parc de la Mairie
- ❖ La poursuite du programme de plantations d'arbres et d'arbustes
- ❖ L'Attribution de Compensation d'Investissement pour porter le programme de voirie (Achèvement de la rue de la Bourdasse, Début de la rue Sainte Barbe, parking avenue de Villate, passage à 30 km/h,...) selon le nouveau calendrier de financement établi par le Muretain Agglo
- ❖ Le fonds de concours au MA pour la seconde tranche de la piste cyclable entre la route de Roquettes et le collège (1^otranche) et pour la piste entre sur l'avenue de Toulouse en direction du passage à niveau 4
- ❖ Le City stade place René Loubet
- ❖ L'isolation thermique des façades du GS Jean Jaurès 2, l'aire de jeux et les tableaux numériques de la maternelle
- ❖ Le passage en leds de plusieurs bâtiments communaux
- ❖ Le financement des extensions du réseau d'électrification correspondant aux opérations de logements en cours

d) *Les subventions d'investissements reçues :*

❖ De l'Etat :

Rénovation énergétique Jean Jaurès 2 (éclairage) :	14 309.00 €
ADEME étude Géothermie :	840.00 €
Construction des ALAE Avance :	90 000.00 €
Continuité pédagogique (solde)	1 370.03

❖ Du Département de Haute-Garonne :

City stade :	27 998.80 €
Parcours santé du Haumont :	3 738.00 €
Remplacement volets GSJJ1 :	4 940.00 €
Acquisition de chaises :	2 932.45 €
Aire de jeux maternelle :	5 437.70 €

❖ De la Commune de Villate :

Participations pour travaux ALAE :	24 609.23 €
------------------------------------	-------------

❖ De la CAF :

City stade	25 521.00 €
------------	-------------

❖ De la région :

Cheminement du Haumont et passerelle :	11 654.78 €
Etude Géothermie :	700.00 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) *Etat de la dette*

Au 01/01/2023, le Capital restant dû s'élevait à 2 762 095.40 €.

En 2023 :

- Il n'y a pas eu d'extinction d'emprunt
- La Commune a réalisé un emprunt de 250 000 € pour une prévision de 390 000 € au budget primitif.
- La totalité de l'encours actuel est constituée d'emprunts classiques à taux fixes.
- La Commune a procédé au service courant de la dette honorant une annuité de 301 206.73 € dont :
 - 213 932.74 € de capital
 - 87 273.99 € d'intérêts

Au 31/12/2023, le capital restant dû était de 2 798 162.66 €.

b) *Recettes et dépenses de fonctionnement :*

Recettes de Fonctionnement	4 057 084.33 €
Dépenses de Fonctionnement	3 501 359.38 €
Report 2022	734 223.30 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 289 948.25 €
Recettes d'Investissement	1 996 660.47 €
Dépenses d'Investissement	2 218 717.87 €
Report 2022	329 334.51 €
SOLDE D'EXECUTION	107 277.11 €
Restes à Réaliser Recettes	367 888.25 €
Reste à Réaliser Dépenses	1 559 114.62 €
SOLDE Reste à Réaliser	-1 191 226.37 €

Résultat cumulé :

205 998.99 €

c) *Principaux ratios*

Ratios	Valeur de la Commune (en €)	Moyenne de la strate (en €)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	632.65	820.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	816.02	1023.00
Dépenses d'équipement brut / population	182.49	294.00
Encours de la dette / population	626.18	741.00
DGF / population	126.21	153.00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	48.40 %	54.20 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	83.47 %	88.10 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	22.36 %	28.70 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement,	76.74 %	72.40 %
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	22.47 %	Non disponible

Fait à Pins-Justaret le 19 mars 2024

Le Maire,

Philippe GUERRIOT